

Réunion n°1 du 07 janvier 2026

Présents : Yves HUBERT /Anne Marie BERLEMONT /Anne LETARD

RESCRIT FISCAL MECENAT

Les associations, comme les particuliers et les entreprises, peuvent utiliser les procédures de rescrits fiscaux pour obtenir des réponses opposables à l'administration fiscale.

L'association d'intérêt général est un organisme qui peut, au vu des critères de l'administration fiscale, émettre des reçus fiscaux au bénéfice de ses donateurs.

La reconnaissance du caractère d'intérêt général de l'APH devrait faciliter l'obtention de concours financiers et matériels dans la mise en oeuvre des actions.

L'intérêt général repose sur 3 critères :

- Pas d'activité lucrative : L'association ne doit pas avoir pour objectif de générer du profit et de l'accumuler sans le réutiliser.
- Une gestion désintéressée : Les activités de l'association doivent être exercées de manière bénévole et sans partage des bénéfices entre ses membres. Le patrimoine de l'association ne doit être possédé par aucun de ses membres.
- L'association ne doit pas fonctionner au profit d'un cercle restreint de personnes : Il faut comprendre le cas où les activités de l'association servent les intérêts restreints d'individus par leurs relations (famille, amis,...) entendu dans le sens où notamment le résultat des activités de l'association va au bénéfice d'un groupe d'individus précis, limité ce qui est contraire à la reconnaissance de l'association comme étant d'intérêt général.

Objectif : Interroger l'administration fiscale sur l'éligibilité de l'APH à demander un rescrit fiscal qui lui permettra de délivrer des reçus fiscaux.

Le rescrit mécénat permet à une association d'interroger l'administration fiscale sur son éligibilité au mécénat, c'est-à-dire sur son habilitation à recevoir des dons manuels non soumis aux droits d'enregistrement et à délivrer des reçus fiscaux et ainsi bénéficier d'une réduction d'impôt. Les conditions de déductibilité varient selon que le donateur est une personne physique ou morale.

L'APH n'envisage pas d'inclure les cotisations de ses adhérents dans les dons permettant de bénéficier des avantages fiscaux considérant que ce choix participera à soutenir la demande.

Les dons concernés sont ceux au profit d'organismes d'intérêt général ayant un caractère :

- **Philantropique**

Don annuel à la SNSM, association d'intérêt public. Les 700€ donnés représentent quasi 20% des recettes versées par les membres (*Obtenir les justificatifs comptables pour justifier ce point*)

Sortie en mer à laquelle l'APH s'associe avec l'ASLAM (*voir avec Philippe pour développer ce point*)

- **Educatif**

Co-navigants en détresse 6 & 7 mars 2026

Manipulation des feux à mains

Matelotage et amarrage

Réglage du mat

Regarder son moteur

Pour les années passées désarchiver les bulletins depuis 2014 et extraire les formations dispensées (*Yves se charge de réunir les bulletins*)

- **Scientifique : sans objet a priori**

- **Social**

Embarquement immédiat rattaché aux puces nautiques et maintenant à Granville fête le nautisme (*A rechercher dans bulletins ou autres documents d'archives*)

- **Humanitaire : sans objet a priori**

- **Sportif : sans objet a priori**

- **Familial : sans objet a priori**

- **Culturel**

Soirée thématique 6 février 2026 : Jean Pierre FLEURY « La faune marine de Granville à Chausey »

Conférences (*A rechercher dans les bulletins et autres documents d'archives*)

- **Egalité entre les femmes et les hommes : sans objet a priori**

- **Défense de l'environnement naturel**

*Rénovation de la cale des galets à Chausey sous l'impulsion en 2014 d'André JACQUELIN (*A rechercher les articles de presse (Manche libre 2 juin 2015) et dans bulletins et autres archives*)

*Nettoyage du sound et du Havre de la Venlée (*Rechercher dans slides de l'AG 2025 autres projets présentés*)

Pour pouvoir préparer le dossier nous avons besoin :

*Bulletins de l'APH depuis 2014. Yves se charge de les récupérer.

*Statuts et RI. Anne s'en charge

*Adhésion de l'APH à des fédérations, groupements, fondations. Merci à Philippe, GD et/ou GR de nous communiquer justificatifs de l'UNAM et éventuellement d'autres adhésions

*Nombres de membres adhérents en 2023 et 2024 et 2025 : A nous communiquer

*Noms, prénoms, adresse et professions des membres du bureau : A nous communiquer

*Bilans des 3 derniers exercices qui doivent faire ressortir les don, cotisations, subventions, ventes, prestations, divers : A nous communiquer

*Bilan spécifique de Granville fête le nautisme pur étudier l'opportunité d'en faire état : A nous communiquer

Pour espérer l'envoi de la demande à l'administration fiscale dans un délai raisonnable, nous vous proposons de fixer la remise des éléments attendus listés ci-dessus pour le 8 février 2026. Merci par avance.

Anne